

SEANCE du 24 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 14 // Présents : 12

Date de convocation du Conseil municipal : 16 octobre 2017

Présents :

DUFFOUR Hubert,
COLIN Jean Marc
SCOTTON Isabelle
THERASSE Olivier
AUDUREAU Elodie
LAFFORT Alexa
PIACENTINI Christophe
PORTELLA Philippe
DALENS Claude
CHARPY-PUGET Pascal
NONETTE-MAGNIEN Karine
COMBRES Maryse

Absents excusés :

DUMAS Véronique
FORNARO Patrick

Madame Isabelle Scotton est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelle aucune observation :

Ordre du jour :

- ❖ **Acquisition foncière :**
Projet achat propriété Cozette lieudit Laborde
- ❖ **Technopole Agen Garonne :**
Voirie Faurat
Voirie : Nom de la voie centrale
- ❖ **Urbanisme :**
Informations sur le Plu intercommunal
- ❖ **Travaux :**
Conventions extension réseau éclairage public
- ❖ **Personnel Communal**
Participation employeur Labellisation risque Santé et risque Prévoyance
- ❖ **Dispositif de participation citoyenne**
- ❖ **Indemnités Percepteur Agen Municipale**
- ❖ **Comptes rendus des Commissions Communales et Intercommunales**
- ❖ **Questions diverses**

❖ Acquisition foncière :

Projet achat propriété Cozette lieudit Laborde :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les trois propositions de vente qui ont été obtenues suite aux négociations entreprises entre la Commune, la Safer et Maître Aleaume, Notaire représentant les héritiers de Madame Marie-Louise Cozette :

La première concerne l'achat total de 24 ha 78 a 25 ca de la propriété de Laborde pour un montant total tout frais compris de 271 810 €

La deuxième proposition concerne l'achat de la partie haute de Laborde soit 5 ha 67 a 49 ca pour un montant total de 223 627 € 10

La troisième proposition concerne l'achat en partie soit 10 ha 31 a 01 ca pour un montant total de 237 624 € 50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite faire une contreproposition à la Safer afin d'acquérir les 24 ha 78 a 25 ca pour un montant de 250 000 € tout frais compris et charge Monsieur le Maire de transmettre cette nouvelle proposition à la Safer et aux héritiers.

A noter : la commune souhaite toujours acquérir le garage contre la crèche.

❖ Technopole Agen Garonne :

Dénomination de la nouvelle voirie :

A la demande de l'Agglomération d'Agen, une concertation a eu lieu avec les élus de la commune de Brax afin de déterminer un nom à la nouvelle voirie du Technopole d'Agen Garonne.

La proposition commune serait « Allée de la Seyne », la Seyne étant le ruisseau qui traverse les deux communes et le TECHNOPOLE AGEN GARONNE.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour cette proposition et précise que la nouvelle voie sera prioritaire sur la voie communale n° 32. Cette priorité sera actée par un arrêté de Monsieur le Maire.

Voirie Faurat :

Suite à la réunion d'information et après concertation avec les riverains de Lassort /Faurat, il est proposé au Conseil municipal de mettre la VC 13 en impasse sans réouverture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, entérine la proposition de classer voie sans issue le VC 13 côté Nord.

Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal afin de formaliser ce changement de voirie en informera l'Agglomération et la Mairie de Brax officiellement.

❖ Urbanisme :

Informations sur le Plu intercommunal

Après d'ultimes négociations avec la Préfecture il reste 21 avis défavorables sur l'ensemble de l'Agglomération d'Agen, pour une superficie totale de 18 hectares.

Pour la commune de Sainte Colombe en Bruilhois : 2 avis défavorables sur les secteurs de Manau et de Galias, et 1 accord pour la zone Couloumé Sud avec augmentation densité minimale (actuellement 10 maisons/hectare)

Le bureau de l'agglomération d'Agen a décidé de maintenir l'ensemble des secteurs litigieux et la Préfecture déposera si elle le souhaite un recours au Tribunal Administratif.

Technopole Agen Garonne

Monsieur Olivier Therasse remet aux membres du Conseil Municipal un plan de zonage de la future TAG avec l'implantation des futures entreprises.

Madame Maryse Combres met en garde le Conseil Municipal sur le coût de cette réalisation. Elle rappelle le budget élaboré par l'Agglomération d'Agen pour un total de 65 millions d'Euros, déjà annoncé déficitaire sur les 20 prochaines années. Même en tenant compte des subventions espérées, elle demande aux élus de faire le calcul du coût de revient au m2 du terrain pour les 140 hectares commercialisés et de le comparer au prix du m2 vendu aux entreprises.

Elle signale avoir fait remonter l'information auprès des élus communautaires et avoir posé ces questions par écrit.

Monsieur Jean Marc Colin l'informe qu'il sera demandé auprès des services compétents à l'Agglomération d'Agen les renseignements qu'elle souhaite.

❖ Travaux :

Conventions extension réseau éclairage public : Rapporteur Monsieur Claude DALENS

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes conventions proposées par l'Agglomération d'Agen au titre des Fonds de concours au titre de l'éclairage public :

- Rue des pigeonniers : 2 points lumineux soit un total de 7144.3 euro de travaux dont 595.35 € pour la part de la commune
- Chemin de ronde : 1 point lumineux soit un total de 6889.98 euros de travaux dont 574.16 € pour la part de la commune
- Chemin du lavoir : 5 points lumineux soit un total de 23884 euros de travaux dont 1990.34 € pour la part de la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation de l'ensemble de ces travaux et à signer tous les documents relatifs à ces dépenses.

Concernant le projet de Petit Roubis qui correspond à un éclairage photovoltaïque de l'abri bus scolaire pour un montant de travaux de 4 793 € ttc, dont 2 784.49 € représenterait la part de la commune, le Conseil Municipal souhaite des explications complémentaires sur la part commune qui est beaucoup plus élevée que pour les autres travaux. Des explications seront demandées à Monsieur Trauquet, de l'Agglomération d'Agen. Le Conseil Municipal autorise néanmoins Monsieur le Maire à valider la convention si les explications fournies par l'Agglomération conviennent.

Eglise de Mourrens :

La commission permanente du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine lors de sa séance du 9 octobre 2017, a décidé d'allouer une subvention de 30.000 € pour la première tranche de restauration de l'église de Mourrens. Le Conseil Municipal se déclare très satisfait et remercie la Région de cette aide financière.

Monsieur Jean Marc Colin fait part de sa vive déception suite au courrier du Conseil Général qui n'a pas retenu le dossier de la Commune.

Monsieur le Maire demande qu'une convention avec les propriétaires riverains de Mourrens soit passée avant le début des travaux.

Début Novembre, le secrétariat relancera le cabinet d'Architecte Thouin pour lancer les procédures de marché publics.

❖ Personnel Communal :

Participations employeur Labellisation risque Santé et risque Prévoyance :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 19 septembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et /ou à la garantie risque de santé souscrites de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle **de 5 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie risque de santé labellisée,
- de verser une participation mensuelle **de 5 €** à tout agent adhérant à une garantie prévoyance labellisée

❖ Dispositif de participation citoyenne

Il est prévu une réunion publique le 29 novembre 2017 pour informer les administrés de la mise en place de ce dispositif de participation citoyenne.

❖ Reconnaissance Etat de catastrophe naturelle :

Une seule commune dans le département de Lot et Garonne a été reconnue en état de catastrophe naturelle du au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols : CUQ. Son indice d'humidité du sol superficiel est inférieur à la normale, c'est-à-dire inférieur à 80%.

CUQ: 56% et STE COLOMBE: 83%

La commune d'Aubiac a sollicité les communes voisines pour connaître leur position vis-à-vis de la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Conseil Municipal propose de prévenir les administrés du rejet de la demande et de les informer de la décision de déposer un nouveau dossier l'an prochain.

❖ **Indemnités Percepteur Agen Municipale :**

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

de demander le concours du Trésorier d'Agén municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'accorder l'indemnité de conseil conformément aux bases définies par les arrêtés interministériels précités ;

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Michel GRANSART, Trésorier d'Agén municipale, à compter du 1^{er} mars 2017.

❖ **Comptes rendus des Commissions Communales et Intercommunales**

Commission Cadre de Vie – Vie de la Commune : Rapporteur Monsieur Jean Marc Colin :

Chantier Jeunes : le chantier a débuté cette semaine en partenariat avec l'Association Le Creuset. Les jeunes ont travaillé en début de semaine à repeindre la barrière qui longe Bécade et à des travaux de désherbage à l'aire de l'Amandier. Ils vont maintenant construire une signalétique pour les chemins de randonnées qui sera mise en place avec l'aide de Monsieur Jacques Bozétie de l'Amicale Laique et une panneau Zéro Phyto pour les espaces verts communaux concernés.

Jumelage : Monsieur Jean Marc Colin s'est rendu dans la commune italienne du 1^{er} au 3 octobre 2017 où il a reçu un accueil des plus chaleureux. Madame le Maire de la commune de Revine Lago, Michela Coan, devrait venir à Sainte Colombe en début d'année 2018.

Fibre numérique : Le déploiement de la fibre commencera par Sainte Colombe et Sérignac sur Garonne. Elle devrait être en fonctionnement courant du deuxième semestre 2018. Monsieur Jean Marc Colin et Monsieur Claude Dalens ont reçu l'entreprise chargée des travaux.

Monsieur Jean Marc Colin est intervenu auprès de l'Agglomération d'Agén afin d'obtenir la mutualisation d'un logiciel permettant la numérotation des habitations et la création des rues.

Centre de Loisirs Intercommunal : Une réunion entre les maires de l'ex CCCLB et l'Agglomération d'Agén est organisée le jeudi 9 novembre afin d'échanger au sujet de la future création d'un grand centre de loisirs destiné à recevoir les enfants des communes de Sérignac, Brax, Sainte Colombe, Roquefort, Estillac. Monsieur le Maire et M. Jean Marc Colin représenteront la commune.

- **Commission BVAEP : rapporteur Monsieur Claude Dalens :**

Monsieur Claude Dalens déplore l'absence des membres de la commission lors de la dernière réunion et exprime la difficulté à travailler dans ces conditions.

- **Programme élagage retenu :** Goulard

- 1 platane du bourg qui gêne pour l'éclairage public
- Envisagé de « nettoyer » les branches dessus les platanes pour poser des pics au moins pour le cœur de village afin que le sol et les voitures échappent aux salissures. Ces pics ont un coût d'environ 15 euros par mètre linéaire plus une location nacelle.

- **Eclairage stade :**

Les 4 projecteurs principaux ont des ampoules blanches conformément aux souhaits de l'association Football loisirs. Deux autres ampoules (400 watt) ont été changées.

Concernant l'utilisation des projecteurs récupérés à l'Agglo, leur utilisation n'est pas envisageable pour les raisons suivantes :

- Matériel trop lourd pour nos pylônes trop courts (12m au lieu de 22 nécessaires). Placé à 12m, il y aurait un « carré » très éclairé et rien à côté.
- Matériel fonctionnant sous 400V
- Nécessité de recâbler tout le stade en triphasé (tranchées à refaire)
- Achat de 4 platines non fournies (600 euros pièce) qui servent à l'allumage des lampes.

Tout ceci a été vu avec les services éclairage de l'Agglomération d'Agen qui nous ont apporté leurs compétences. Il a été décidé de restituer ces projecteurs à l'Agglomération d'Agen.

- **Travaux accessibilité**

La demande de Déclaration Préalable est revenue avec avis favorable de l'Agglo et sans remarque des architectes des Bâtiments de France.

La sous-commission départementale d'Accessibilité a émis un avis favorable à la demande de dérogation.

Monsieur Claude Dalens remercie Elodie Tacchi du secrétariat pour le temps passé à travailler sur ce dossier.

- **Programme voirie 2018**

La commission étudie la possibilité de reprendre notre cœur de village par l'Agglomération d'Agen.

La réfection de la cour de l'école du haut avec une finition en enrobé serait nécessaire.

Toutes les évacuations des eaux de pluie sont à reprendre car elles sont bouchées.

Une étude est en cours pour reprendre les voies de circulation des cimetières. Une visite est programmée à Boé. Des difficultés sont à prévoir sur le cimetière ancien.

Afin de prévoir les travaux liés à l'accessibilité de Bécade programmés en 2018 avec l'Ad'AP, un devis a été demandé pour la reprise totale de la surface avec reprises de toutes les eaux de pluie par la pose d'un trottoir qui servira de butée pour les camping-cars. Le montant des travaux devrait être élevé.

- **Véhicule service techniques**

Le véhicule à plateau nécessaire aux services techniques est à bout de souffle. Il a parcouru 280 000 kms et des nombreuses réparations sont à prévoir. Il sera nécessaire de comparer les frais à entreprendre et l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Opération Energies Propres :

La commune reste en attente des subventions opérations énergie propres pour lesquelles de nombreux devis ont été réalisés.

Salles des Fêtes :

Un audit des nuisances sonores sera réalisé jeudi 26 octobre dans les salles des Fêtes par un bureau d'Etudes et d'ingénierie spécialisé dans l'acoustique.

- **Commission Manifestations : Rapporteur Madame Isabelle Scotton :**

Repas des Seniors : il aura lieu le samedi 2 décembre. Une réunion de la commission de l'Action Sociale pour l'organisation de cette manifestation aura lieu le 30 octobre

11 Novembre : L'association de la Tour des Chants assurera la partie musicale des cérémonies de commémoration du 11 novembre.

Arbre de Noel : il aura lieu le 22 décembre 2017 à la salle des Fêtes.

❖ Questions diverses

Circulation routière : Madame Nonette- Magnien signale la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la cote du Tennis.

Le Conseil Municipal suggère de rencontrer le nouveau commandant de Gendarmerie afin de faire un signalement des points dangereux sur les routes communales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45